



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF
MÉLANGE SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Code du produit : 892451

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global
Operations
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec
le CSR local

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : SDS@valvolineglobal.com

Société : Credimex AG
Untere Gründlistrasse 7
CH-6055 Alpnach
Suisse

Téléphone : Tel +41 41 666 29 49

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1
251 51 51(international)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

	No.-Index Numéro d'enregistrement		
LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED	72623-87-1 276-738-4 649-483-00-5 01-2119474889-13- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 25 - < 40
DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED	68037-01-4 500-183-1 01-2119486452-34- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 5 - < 10
METHACRYLATE COPOLYMER	Non attribuée	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2,5
LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C15-30, HYDROTREATED	72623-86-0 276-737-9 649-482-00-X	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE	64742-55-8 265-158-7 649-468-00-3 01-2119487077-29- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10- rich	398141-87-2 01-2119969520-35- xxxx	Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
DIMETHYLSTEARYLAMINE	124-28-7 204-694-8	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25
		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 624 mg/kg	
2,2'-(C16-18 (evennumbered), C18	1218787-32-6	Acute Tox. 4; H302	>= 0,1 - < 0,25



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

unsaturated) alkyl imino) diethanol	01-2119510877-33-xxxx	<p>Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411</p> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg</p>	
3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine	Non attribuée 01-2119974116-35-xxxx	<p>Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410</p> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10</p>	>= 0,025 - < 0,1
OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE	95-38-5 202-414-9 01-2119777867-13-xxxx	<p>Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Appareil gastro-intestinal, thymus) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410</p> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité</p>	>= 0,025 - < 0,1



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

		chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.265 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Traiter de façon symptomatique.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED	68037-01-4	VME (poussières inhalables)	5 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,46 mg/m ³
	Remarques: Toxicité à dose répétée			
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	14 mg/m ³
	Remarques: Toxicité à dose répétée			
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,06 mg/kg
	Remarques: Toxicité à dose répétée			
Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg	
Remarques: Toxicité à dose répétée				

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE	Station de traitement des eaux usées	0,27 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,376 mg/kg
	Sédiment marin	0,0376 mg/kg
	Sol	0,075 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	:	Lunettes de sécurité
Protection des mains	:	
Matériel	:	néoprène, caoutchouc nitrile
Délai de rupture	:	>= 240 min
Épaisseur du gant	:	>= 0,35 mm
Directive	:	L'équipement doit être conforme à l'EN 374
Remarques	:	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

	perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection
Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: huileux
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: env. 178 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Viscosité	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	env. 37 mm ² /s (40 °C) Méthode: ASTM D 445
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 0,843 gcm ³ (15,6 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5,58 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5,2 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C15-30, HYDROTREATED:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
-------------------------------	-----------------------------



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

Toxicité aiguë par inhalation : **CL50 (Rat): > 5,58 mg/l**
Durée d'exposition: **4 h**
Atmosphère de test: **poussières/brouillard**
Evaluation: **La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation**
Remarques: **Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg**
Remarques: **Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.**

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin, mâle): > 4.000 - 8.000 mg/kg**
Evaluation: **La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau**

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): 624 mg/kg**
Estimation de la toxicité aiguë: 624 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: **voir texte créé par l'utilisateur**

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat, femelle): 1.200 mg/kg**
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Estimation de la toxicité aiguë: 1.200 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): 200 - 2.000 mg/kg**
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): env. 1.265 mg/kg**
Estimation de la toxicité aiguë: 1.265 mg/kg



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

Méthode: **Méthode de calcul**

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Espèce : **Lapin**
Résultat : **Pas d'irritation de la peau**

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Espèce : **Lapin**
Résultat : **Pas d'irritation de la peau**

METHACRYLATE COPOLYMER:

Résultat : **Pas d'irritation de la peau**

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C15-30, HYDROTREATED:

Espèce : **Lapin**
Résultat : **Pas d'irritation de la peau**

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Evaluation : **Légère irritation passagère**
Résultat : **Légère irritation passagère**

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Espèce : **Lapin**
Résultat : **Corrosif pour la peau**

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol:

Résultat : **Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition**

3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine:

Espèce : **Lapin**
Méthode : **OCDE ligne directrice 404**
Résultat : **Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition**

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Espèce : **Lapin**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

METHACRYLATE COPOLYMER:

Résultat	:	Irritant pour les yeux.
----------	---	-------------------------

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C15-30, HYDROTREATED:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Evaluation	:	Légère irritation passagère
Résultat	:	Légère irritation passagère

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Corrosif

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Résultat	:	Corrosif
----------	---	----------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C15-30, HYDROTREATED:

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
-----------------------	---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Lymphocytes humains Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif
-----------------------	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

Système d'essais: **Salmonella typhimurium**
Activation du métabolisme: **avec ou sans activation métabolique**
Méthode: **Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium**
Résultat: **négatif**

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: **Test de Ames**
Système d'essais: **Salmonella typhimurium**
Activation du métabolisme: **avec ou sans activation métabolique**
Résultat: **négatif**

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Cancérogénicité - Evaluation : **Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)**

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Cancérogénicité - Evaluation : **Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)**

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: **Rat**
Souche: **Sprague-Dawley**
Voie d'application: **Oral(e)**
Toxicité pour le développement: **NOAEL Mating/Fertility: >= 600**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 421**
Résultat: **Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Voies d'exposition	:	Ingestion
Organes cibles	:	Appareil gastro-intestinal, thymus
Evaluation	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C15-30, HYDROTREATED:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

	Type de Test: Essai en statique
	Substance d'essai: WAF
	Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOELR: >= 1.000 mg/l Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEL: 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 1.000 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOELR: 125 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C15-30, HYDROTREATED:

Toxicité pour les poissons : **LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l**
Durée d'exposition: **96 h**
Type de Test: **Essai en statique**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE ligne directrice 203**
Remarques: **Aucune toxicité à la limite de solubilité**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l**
Durée d'exposition: **48 h**
Type de Test: **Essai en statique**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 202**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : **NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l**
Point final: **Inhibition de la croissance**
Durée d'exposition: **72 h**
Type de Test: **Essai en statique**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 201**

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : **NOELR: Calculés >= 1.000 mg/l**
Durée d'exposition: **14 jr**
Espèce: **Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : **NOEL: 10 mg/l**
Durée d'exposition: **21 jr**
Espèce: **Daphnia (Daphnie)**
Substance d'essai: **WAF**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 211**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich:

Toxicité pour les poissons	: (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,6 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: LL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,5 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: WAF
	: LL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 63 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: WAF

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,18 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,51 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les	: NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,00517



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

algues/plantes aquatiques	mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,00141 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,036 mg/l Point final: Test de Reproduction Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,043 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

	Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0867 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0156 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: CE50: 0,0463 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2,14 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0827 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique :

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique :

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,163 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,03 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2 - 4 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C15-30, HYDROTREATED:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2 - 4 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 9,6 %
Durée d'exposition: 28 jr

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 68 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 2,7 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 63 %
Lié à: Demande Chimique en Oxygène
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine:

Biodégradabilité : Inoculum: **boue activée**
Résultat: **Facilement biodégradable.**
Biodégradation: **68 %**
Durée d'exposition: **28 jr**

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Biodégradabilité : Résultat: **Difficilement biodégradable.**
Biodégradation: **1 %**
Durée d'exposition: **28 jr**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 B**

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

DECENE-1 HOMOPOLYMER HYDROGENATED:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: **> 6,5**

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: **1,19**

DIMETHYLSTEARYLAMINE:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: **Calculés 5,1**

3-((C9-11-iso,C10-rich)alkyloxy)propan-1-amine:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: **-0,34 (25 °C)**

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: **8**

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLÉ ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Code des déchets : Le code de déchets doit être attribué par une discussion entre l'utilisateur et l'entreprise de traitement de déchets.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
13 02 05, huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZloC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICULE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes : 000000277163

Classification du mélange:

Aquatic Chronic 3

H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ HYBRID VEHICLE ATF MÉLANGE
SYNTHÉTIQUE DE LIQUIDE DE BOÎTE DE
VITESSES AUTOMATIQUE

Version: 3.0

Date de révision: 10.11.2023

Date d'impression: 05/11/2024

sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR